

9 juillet 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">EVIALIS (Eurolist)</p>

Par courrier du 9 juillet 2007, la société par actions simplifiée Antin Participation 15 (1, boulevard Haussmann, 75009 Paris), contrôlée par BNP Paribas, a déclaré avoir franchi, le 3 juillet 2007, individuellement en baisse, les seuils de 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société EVIALIS et ne plus détenir individuellement aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché de 507 263 actions EVIALIS par la société Antin Participation 15 (1).

Du fait de cette cession, le groupe BNP Paribas a franchi en baisse les mêmes seuils et détient 1 000 actions EVIALIS représentant autant de droits de vote, soit 0,04% du capital et des droits de vote de cette société (2).

(1) Cf. D&I 207C0772 du 2 mai 2007.

(2) Sur la base d'un capital composé de 2 602 584 actions représentant autant de droits de vote.